



ENGAGEMENT CONFITURES / COMPOTES / COULIS / JUS DE POMMES
Sur 7 mois (mars à septembre 2019) CPB

L'association a pour objet, dans l'esprit de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains car issus d'un mode de production exempt de tout produit de synthèse, et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

1- Objet

A) confitures, coulis et compotes

Les fruits transformés sont issus des « Jardins du châtaignier » à Corps Nuds. Tous les fruits sont certifiés biologiques et Biocoherence. Les produits proposés sont les suivants :

(merci de préciser dans chaque colonne le nombre de pots souhaités :


	prix	5 mars	2 avril	7 mai	4 juin	2 juil	3 sept	TOTAL
Confiture bio fraises (360 gr)	4,70 €/pot						 €
Confiture bio fraises / rhubarbe (360 gr)	4,70 €/pot						 €
Confiture épépinée bio de cassis (360 gr)	5,00 €/pot						 €
Confiture de petits fruits rouges (fraises, framboises, groseilles) (360 gr)	5,00 €/pot						 €
Coulis bio de fraises (220 gr)	5,00 €/pot						 €
Compote bio de pommes (340 gr)	2,60 €/pot						 €
Compote bio de pommes / fraises (340 gr)	2,70 €/pot						 €
Compote bio de pommes / poires (340 gr)	2,70 €/pot						 €
Purée bio de pommes (320 gr) (sans sucre)	2,60 €/pot						 €
Purée bio de pommes (850 gr) (sans sucre)	6,00 €/pot						 €
Confiture tomates vertes citron (220 gr)	4,50 €/pot						 €
Coulis de tomates (300 gr)	3,3 €/pot						 €
Coulis de tomates / basilic (300 gr)	3,3 €/pot						 €
							TOTAL €

Vous vous engagez à venir chercher vos produits aux heures d'ouverture du lieu de distribution

⊖ **Les jours suivants au Cercle Paul Bert - 3 rue Rapatel 35200 RENNES :**

5 mars – 2 avril – 7 mai – 4 juin – 2 juillet – 3 septembre

NB : pas de livraison en août

	Contrat AMAPopote - 2 exemplaires	Doc Adh. -
	ENGAGEMENT CONFITURES / COMPOTES	Date Création : 07/02/2019
	JUS de POMMES	Page 2/2

B) jus de pommes

Distribution de jus de pommes biologique, non clarifié, non filtré à 2,5 €/L

Distribution tous les 15 jours (semaines paires) :

Du mardi 2 avril au mardi 9 juillet (8 semaines) puis du mardi 20 août au mardi 17 septembre (3 semaines)

Nbre de bouteille (1 L) par distribution : x 11 semaines x 2,5 €/L =

2- Termes du contrat

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 €/ année civile / foyer). Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront **remplis à l'ordre de «Mickaël BERTHELOT»**. Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois.

En cas d'indisponibilité lors de la livraison, l'AMAPien pourra récupérer sa commande à posteriori.

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<p>Le Producteur :</p> <p>Mr BERTHELOT Mickaël (Corps Nuds)</p> <p>Fait le :/...../.....</p> <p>Signature :</p>	et	<p>L'AMAPien :</p> <p>M.....</p> <p>.....</p> <p>Fait le :/...../.....</p> <p>Signature :</p>	<p>Le contrat :</p> <p>Confitures, compotes, coulis : €</p> <p>Jus de pommes :€</p> <p>soit un total de :€</p>
--	----	--	---

Contact distribution AMAPopote : contact@amapopote.fr

